

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES PERSPECTIVES
COMMERCIALES DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DU COMMERCE INTERNATIONAL
SUR SA PREMIERE SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 9 au 13 octobre 1995



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/42(2)/3
TD/B/WG.8/4
2 novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail spécial sur les
perspectives commerciales dans le nouveau
contexte du commerce international sur sa
première session**

οÙαÝÛ ÒÝ èÒÿÒÛÕ úÛÕ ëÒòÛĐãÕ' Û ÇÛãÛýÛ'
úÝ κ ÒÝ ", ĐÛòĐòøÛ "κκ'

ÇÆ'κ',ç,̄B, "æ"

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7
NOUVELLES PERSPECTIVES COMMERCIALES DECOULANT DE LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY DANS CERTAINS SECTEURS ET SUR CERTAINS MARCHES (Point 3 de l'ordre du jour)	
ANALYSE DES MOYENS DE DONNER EFFET A LA DECISION RELATIVE AUX DISPOSITIONS SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES FIGURANT DANS L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY (Point 4 de l'ordre du jour) .	8 - 87
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	88 - 92

Annexes

- I. RESUME DU PRESIDENT
- II. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA DEUXIEME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL
- III. COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX

INTRODUCTION

1. La première session du Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 13 octobre 1995. En cette occasion, le Groupe de travail a tenu 6 séances plénières et 8 séances informelles.

Déclarations liminaires

2. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que le commerce avait toujours été la raison d'être de la CNUCED qui, malgré les profondes transformations de l'économie mondiale et la création de l'OMC, avait encore un rôle essentiel à jouer dans tous les domaines complétant les activités de cette dernière. Il fallait prouver concrètement que la CNUCED comptait vraiment sur la scène commerciale internationale.

3. La session du Groupe de travail spécial avait pour objet d'aider les pays en développement et les pays en transition à tirer avantage des Accords du Cycle d'Uruguay. L'Accord sur l'agriculture était particulièrement important, car il avait supprimé à peu près tous les obstacles non tarifaires, consolidé les taux de droit dans ce secteur et soumis les mesures de soutien à des disciplines. Il comportait également des engagements consolidés de statu quo et de démantèlement et constituait une base solide pour la poursuite de la libéralisation d'une agriculture mondiale fondée sur le marché. Dans le secteur des textiles, l'Accord mettant fin au régime restrictif et discriminatoire qui avait faussé les échanges mondiaux pendant plus de trois décennies, pénalisant en particulier les pays en développement, était aussi une des grandes victoires du Cycle d'Uruguay.

4. Toutefois, si les résultats globaux du Cycle dans ces deux domaines étaient indubitablement positifs, la concrétisation des engagements en débouchés commerciaux risquait d'être pleine d'embûches. Il fallait donc définir les mesures nécessaires pour que les perspectives ouvertes par les Accords se matérialisent.

5. Les pays en développement avaient participé au Cycle d'Uruguay et accepté des obligations plus lourdes, convaincus qu'il en résulterait à plus long terme des avantages contrebalançant les sacrifices immédiats. Pour mieux intégrer ces pays et les pays en transition dans le système commercial international, il fallait poursuivre les efforts de libéralisation et contrer toute tendance protectionniste en veillant à ce que les principaux partenaires commerciaux respectent effectivement les règles et disciplines de l'OMC. Il fallait aussi s'attacher à définir les débouchés commerciaux découlant des Accords du Cycle et à faire en sorte que les pays en développement et les pays en transition puissent les exploiter pleinement. Ces pays auraient besoin d'une aide pour renforcer leurs institutions chargées de l'établissement, de la coordination et de l'application de la politique commerciale, pour accroître leur pouvoir de négociation, adapter leur législation commerciale au nouveau système commercial international et obtenir accès à l'information commerciale. Quant au risque de marginalisation des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits alimentaires, il serait sans doute nécessaire d'établir un mécanisme spécial de protection. Il faudrait en outre

prévoir des mesures d'appui pour accroître la compétitivité et la capacité d'exportation. A cet égard, le Groupe de travail spécial devrait formuler des recommandations plus précises.

6. Dans le cas des pays qui n'étaient pas membres de l'OMC, et dont beaucoup traversaient une phase difficile de transition vers une économie de marché, il fallait leur permettre de profiter déjà des débouchés offerts par le Cycle d'Uruguay pendant qu'ils négociaient leur accession.

7. A Carthagène, la CNUCED s'était vu confier d'importantes responsabilités concernant l'analyse des politiques et la promotion d'un consensus dans le domaine du commerce international. Avec la conclusion du Cycle d'Uruguay et l'apparition de nouvelles questions, il n'y avait pas encore de consensus international quant à la démarche à suivre. L'étude des orientations futures et la recherche du consensus constituaient une tâche permanente menée à l'échelle internationale, régionale et nationale, par des organismes officiels et non gouvernementaux. Le rôle de la CNUCED était de faire en sorte que, dans ce domaine, on ne perde pas de vue la question du développement. Le Secrétaire général de la CNUCED veillerait à ce qu'elle s'acquitte de ses responsabilités et il espérait que les travaux du Groupe aideraient la Conférence à établir le programme de travail de la CNUCED concernant les questions commerciales pour les quatre prochaines années.

Chapitre I

NOUVELLES PERSPECTIVES COMMERCIALES DECOULANT DE LA MISE EN OEUVRE
DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY DANS CERTAINS SECTEURS
ET SUR CERTAINS MARCHES

(Point 3 de l'ordre du jour)

ANALYSE DES MOYENS DE DONNER EFFET A LA DECISION RELATIVE
AUX DISPOSITIONS SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS
AVANCES FIGURANT DANS L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY

(Point 4 de l'ordre du jour)

8. Pour examiner ces questions, le Groupe de travail spécial disposait de la documentation ci-après :

"Analyse des perspectives commerciales découlant du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs : agriculture, textiles et vêtements et autres secteurs de produits industriels - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WG.8/2 et Add.1) (point 3 de l'ordre du jour);

"Transposer les dispositions spéciales des Accords du Cycle d'Uruguay en faveur des pays les moins avancés en mesures concrètes : problèmes et conditions à remplir - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WG.8/3 et Add.1) (point 4 de l'ordre du jour);

"Implementation of the Uruguay Round Agreement on Agriculture by major developed Countries" (UNCTAD/ITD/16) (anglais seulement);

"Preliminary analysis of opportunities and challenges resulting from the Uruguay Round Agreement on Textiles and Clothing : report by the UNCTAD secretariat" (UNCTAD/ITD/17) (anglais seulement);

"Opportunities for industrial products in major developed country markets" (UNCTAD/ITD/Misc.37) (anglais seulement).

9. Présentant le point 3 de l'ordre du jour, le Chef de la Section des questions systémiques (Division du commerce international) a rappelé que le secrétariat avait présenté son évaluation du Cycle d'Uruguay au Conseil du commerce et du développement en septembre 1994. Le Conseil avait jugé qu'il fallait poursuivre l'analyse, en particulier dans des secteurs essentiels comme l'agriculture, les textiles et les vêtements, ainsi que les services, pour pouvoir faire des propositions concrètes et que les activités du Groupe de travail spécial seraient utiles à maints égards. Le secrétariat en avait tenu compte pour établir la documentation relative au point 3. Ses études mettaient en lumière les débouchés commerciaux concrets découlant des concessions tarifaires faites pendant le Cycle d'Uruguay par les pays développés et par les pays en développement. Dans le secteur industriel, l'application de la formule "zéro pour zéro" avait entraîné une nette libéralisation tarifaire et une forte augmentation de la part des exportations admises en franchise, dont certains produits importants pour les pays en développement. Toutefois, dans certains secteurs qui les intéressaient, les réductions avaient été inférieures à la moyenne, et les droits, ainsi que leur progressivité, demeuraient élevés.

10. L'Accord sur les textiles et les vêtements, qui prévoyait l'élimination progressive de l'Arrangement multifibres (AMF) sur une période de dix ans, entraînerait la suppression des contingents en quatre étapes, avec une augmentation des coefficients de croissance qui relèverait ces contingents jusqu'à leur disparition totale, en particulier pour les petits fournisseurs, ainsi que la levée d'autres restrictions incompatibles avec le GATT qui frappaient les importations de textiles et de vêtements. Cela créerait d'importants débouchés, notamment pour de nombreux pays en développement dont les importations de textiles étaient en plein essor. Dans l'immédiat, les perspectives pourraient être limitées du fait que les pays importateurs avaient généralement reporté à une date aussi éloignée que possible l'"intégration" des produits actuellement soumis à restrictions. En outre, si les pays ne faisaient pas preuve de modération en recourant à des mesures de sauvegarde transitoires, les possibilités d'exportation à court terme seraient réduites.

11. En transformant les obstacles non tarifaires à la frontière en droits de douane, en consolidant tous les taux dans ce secteur, ainsi qu'en fixant des plafonds et en prévoyant des réductions spécifiques dans le domaine du soutien interne et des subventions à l'exportation, l'Accord sur l'agriculture imposait un engagement consolidé de statu quo et de démantèlement des barrières protectionnistes, et constituait une base solide pour la poursuite de la libéralisation du commerce. Les réductions tarifaires dans certains secteurs importants pour les pays en développement avaient été sensibles et, en général, la suppression des obstacles non tarifaires et la consolidation des taux s'étaient traduites par une plus grande transparence pour les négociants. La diminution du soutien interne et des subventions à l'exportation devrait offrir des débouchés aux fournisseurs efficaces. Toutefois, les droits résultant de la tarification étaient généralement prohibitifs, aussi les principales perspectives immédiates se réduiraient-elles sans doute à celles qui étaient offertes par les contingents tarifaires, qui comportaient cependant des taux non négligeables et étaient attribués à des fournisseurs précis en vertu de la disposition concernant le maintien des "possibilités d'accès courantes". Même les modalités d'application de la disposition relative aux "possibilités d'accès minimales" accordées sur une base NPF risquaient de soulever des difficultés pour les fournisseurs des pays en développement. Le régime des contingents tarifaires et le système de réduction du soutien interne ainsi que des subventions à l'exportation laissaient une marge de manoeuvre aux gouvernements dans la mise en oeuvre de leurs engagements. Il fallait espérer qu'ils retiendraient les options les plus libérales et les plus favorables aux importations en provenance des pays en développement. L'examen de l'application de l'Accord et l'évaluation de ses effets économiques aideraient à définir les orientations futures. Les pays en développement devraient examiner de façon approfondie le fonctionnement du système de contingents tarifaires des principaux pays importateurs, et l'on pourrait étudier d'autres moyens de libéraliser leurs échanges, comme une extension du SGP aux produits agricoles, couvrant à la fois les taux contingentaires et les taux hors contingents. En outre, l'exclusion des pays non membres de l'OMC du programme d'intégration concernant les textiles et les vêtements ainsi que les contingents tarifaires pour les produits agricoles risquaient de poser des problèmes.

12. Présentant le point 4 de l'ordre du jour, le Chef du Groupe de l'accès aux marchés et des opportunités commerciales a déclaré que le rapport du secrétariat tenait compte de l'évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay à laquelle le Conseil du commerce et du développement avait procédé à la première partie de sa quarante et unième session. Les gouvernements avaient reconnu que les pays les moins avancés seraient probablement confrontés à des problèmes particuliers en matière d'ajustement aux résultats du Cycle d'Uruguay du fait de l'érosion des marges de préférences et à des difficultés dans la mise en oeuvre effective des Accords. En outre, les PMA importateurs nets de produits alimentaires risquaient d'avoir du mal à se procurer des approvisionnements suffisants en denrées alimentaires de base auprès de sources extérieures selon des modalités et à des conditions raisonnables, notamment d'avoir des difficultés à court terme concernant le financement des niveaux habituels d'importations commerciales de denrées alimentaires de base. Tout en notant que quelques-uns de ces problèmes avaient été traités dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, les gouvernements avaient estimé que la CNUCED pouvait utilement faire des propositions pour traduire en mesures concrètes les engagements ministériels. A ce propos, le Conseil avait suggéré que la CNUCED étudie comment ces pays pourraient bénéficier d'un "filet de protection" qui les aiderait à faire face aux coûts transitoires d'ajustement. L'Assemblée générale des Nations Unies avait prié également la CNUCED de faire des propositions pour traduire en mesures concrètes les engagements pris à la Réunion ministérielle de Marrakech touchant les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires.

13. Le rapport du secrétariat se composait de trois parties. La première énumérait les principales caractéristiques et les tendances du commerce des PMA et analysait les perspectives commerciales qui découleraient probablement pour eux de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Du côté des exportations, la conclusion qui se détachait était que ces perspectives risquaient d'être neutralisées par l'effritement des préférences commerciales dont ces pays bénéficiaient actuellement. Etant donné leurs faibles capacités d'exportation, beaucoup de ces pays seraient sans doute dans l'impossibilité de soutenir la concurrence, d'où un manque à gagner à l'exportation. Du côté des importations, nombre d'entre eux étant importateurs nets de produits alimentaires, une hausse des prix mondiaux de ces produits alourdirait leur facteur d'importation.

14. La deuxième partie du rapport analyserait quelques-unes des dispositions spéciales en faveur des PMA et examinait les moyens de les traduire en initiatives concrètes. Il avait été reconnu lors de la Réunion ministérielle de Marrakech qu'il convenait de compléter et de faciliter par des mesures opérationnelles plus concrètes les dispositions en matière de flexibilité et les dispositions spéciales introduites dans les divers Accords. Quelques-unes de ces mesures figuraient dans les deux importantes décisions ministérielles adoptées à Marrakech : la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et la Décision sur les mesures en faveur des PMA.

15. Les dispositions spéciales en faveur des PMA énoncées dans le Accord du Cycle d'Uruguay, ainsi que dans les Décisions ministérielles, faciliteraient l'intégration des PMA dans le système commercial international. Toutefois, elles n'auraient l'effet escompté que si les PMA en retiraient un

maximum d'avantages ou si des mesures spécifiques étaient adoptées pour les rendre opérationnelles. Le rapport du secrétariat renfermait un certain nombre de propositions d'initiatives concrètes à cette fin.

16. Le Chef de la Section d'analyse des politiques économiques et sociales (Division des pays les moins avancés), évoquant les résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau de New York sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA dans le contexte de la session du Groupe de travail, a dit que les délibérations de la réunion de New York concernant le commerce complétaient sur des points importants les travaux du Groupe de travail. La Réunion avait examiné les perspectives du commerce extérieur des PMA au lendemain du Cycle d'Uruguay. Elle avait constaté que ces pays ne cessaient d'être marginalisés dans le commerce mondial et avait mis en relief les efforts qu'ils déployaient pour libéraliser leurs échanges commerciaux, malgré de nombreuses contraintes structurelles. L'un des résultats consensuels importants de la Réunion de haut niveau était l'engagement pris par la communauté internationale d'aider sans tarder les PMA, tant financièrement que techniquement, pour qu'ils puissent tirer avantage des mesures spéciales et différenciées convenues dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay. En outre, diverses activités de coopération technique en faveur des PMA avaient été recensées. Elles consistaient : i) à renforcer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour honorer les obligations nouvelles découlant de l'accession à l'OMC, ou à aider les PMA à devenir membres de cette organisation, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre leur future politique commerciale; ii) à développer et à renforcer les capacités d'offre de biens et de services commercialisables et la compétitivité des entreprises; iii) à améliorer l'environnement commercial micro-économique et à faire plus largement appel aux nouvelles technologies de communication grâce au programme de la CNUCED relatif à l'"efficacité commerciale"; iv) à rendre les PMA mieux à même de tirer pleinement parti des schémas de préférences; v) à appuyer les efforts de diversification et de commercialisation des produits de base; et vi) à élargir les possibilités des PMA en matière de commerce et d'investissements.

17. Le représentant de la Chine a déclaré que la CNUCED avait incontestablement un rôle important à jouer dans l'analyse et l'évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay, ainsi que dans la surveillance de l'application des Accords de l'OMC. Le Cycle avait certes débouché sur l'établissement d'un nouvel ordre commercial international, mais les embûches et les difficultés rencontrées par de nombreux pays en développement ne sauraient être surmontées du jour au lendemain, de sorte que la tâche de la CNUCED serait longue et ardue. Il fallait espérer que les délibérations du Groupe de travail contribueraient utilement aux travaux préparatoires de la neuvième session de la Conférence et à la mise en place du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED pour la période qui suivrait.

18. En ce qui concernait l'Accord sur l'agriculture, vu le rôle prépondérant joué par les pays développés dans le commerce mondial des produits agricoles, la façon dont ils mettraient en oeuvre cet instrument influencerait beaucoup sur l'élargissement des débouchés commerciaux des pays en développement. Dix mois après l'entrée en vigueur de l'Accord, il était encore difficile d'entrevoir de nouveaux débouchés. En honorant leurs engagements, les pays développés devraient tenir compte des intérêts commerciaux des pays en développement afin d'établir les conditions d'une concurrence loyale et

d'ouvrir plus largement leurs marchés à ces pays. Les pays qui n'étaient pas encore membres de l'OMC ne profiteraient pas des débouchés offerts par le Cycle d'Uruguay, mais le processus d'accession avait étendu et alourdi leurs obligations commerciales multilatérales. Les pays développés devraient donc tenir compte des intérêts des pays en question pour faciliter leur intégration dans le système commercial international.

19. Au sujet des textiles et des vêtements, secteur important pour de nombreux pays en développement, il ne fallait pas oublier que ces pays avaient beaucoup contribué à la conclusion de l'Accord pour ce qui était des mesures tarifaires et non tarifaires. Comme dans le cas de l'agriculture, les pays développés dominaient le commerce mondial des textiles et avaient donc un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de l'Accord. Toutefois, aucun bien dont l'exportation était importante pour les pays en développement ne figurait sur la liste des produits notifiés pour le premier stade de l'intégration. Il fallait espérer que les pays développés tiendraient compte des intérêts des pays en développement pour accélérer l'intégration. En outre, les pays devraient s'abstenir d'appliquer des mesures antidumping et des mesures compensatoires aux importations de textiles en provenance du tiers monde.

20. Enfin, le représentant a demandé que les deux documents de base portant les cotes UNCTAD/ITD/16 et 17 soient traduits en chinois.

21. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné que l'intégration de son pays dans le système commercial international était un objectif stratégique du Gouvernement russe, qui s'employait à créer une économie de marché. La participation de la Fédération de Russie aux travaux de l'OMC serait un aspect important de cette intégration. Elle était déjà en train de procéder aux formalités d'accession et espérait que ces négociations complexes seraient rapidement menées à bonne fin. La CNUCED apportait à la Russie une assistance technique précieuse dans ce domaine.

22. Il était très important que les Accords du Cycle d'Uruguay soient pleinement mis en oeuvre d'une façon qui ne nuise pas aux pays non membres de l'OMC. C'était là un des préalables d'une libéralisation plus poussée des échanges mondiaux. Il fallait espérer que ces accords s'appliqueraient aussi aux pays qui avaient engagé une procédure d'accession, ce qui serait un signe important de la vitalité de l'OMC.

23. Le représentant a félicité le secrétariat de la documentation qu'il avait établie pour la session et pensait, comme lui, qu'il serait bon que la CNUCED suive sans relâche la mise en oeuvre de l'Accord sur l'agriculture, ainsi que de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Ce dernier était manifestement une réussite, mais il pouvait aussi avoir des effets négatifs, notamment pour les pays qui n'étaient pas membres de l'OMC, en particulier à court et à moyen terme.

24. Enfin, le représentant a souligné l'importance des travaux d'analyse du Groupe concernant les mécanismes d'intégration régionale et leurs incidences sur les perspectives commerciales des pays en développement et des pays en transition.

25. Le porte-parole du Groupe africain (Egypte) a souligné l'importance du Groupe de travail spécial, seul des groupes créés à la huitième session de la Conférence à axer ses travaux sur les questions commerciales. Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, souhaitaient vivement avoir des renseignements complets sur les nouveaux débouchés commerciaux, qui pouvaient être considérés comme un instrument de leur intégration dans l'économie mondiale.

26. Les documents établis pour la session du Groupe de travail comprenaient un rapport sur les difficultés rencontrées par les pays en développement et les PMA, la plupart en Afrique, à l'issue du Cycle d'Uruguay. A maints égards, ce rapport lançait une mise en garde quant à l'ampleur de la tâche. Il ne traitait pas des incidences d'autres accords importants du Cycle d'Uruguay - comme l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) -, sur les perspectives commerciales des pays en développement. Il importait que les conséquences de ces accords soient examinées par la Conférence à sa neuvième session.

27. Les rapports du secrétariat concernaient la recherche de nouveaux débouchés dans le sillage du Cycle d'Uruguay et analysaient les décisions applicables aux PMA dans le cadre des Accords conclus. Le secrétariat devrait procéder de même pour les autres questions relevant de son mandat, c'est-à-dire examiner comment aider les pays en développement à mettre en oeuvre les Accords du Cycle d'Uruguay, ainsi qu'à en tirer avantage, et, en particulier, à mettre à profit le régime préférentiel prévu en leur faveur. Il fallait également définir les activités de coopération technique préconisées par ces Accords, compte tenu de l'analyse des résultats du Cycle effectuée par le secrétariat.

28. A propos des nouveaux débouchés offerts par l'Accord sur l'agriculture, le secrétariat indiquait dans son rapport qu'il n'avait pu les évaluer pleinement, les pays n'ayant pas encore communiqué les notifications requises. Il devrait suivre de près la question en vue de compléter l'évaluation préliminaire utile qu'il avait établie pour la session du Groupe. Il devrait se pencher sur les points suivants : la tarification et l'imposition, par les pays développés, de droits de douane qui entravaient parfois l'entrée des produits des pays en développement; le risque que les pays développés utilisent les mesures spéciales de sauvegarde comme prétexte pour empêcher un afflux d'importations à bas prix en provenance des pays en développement; les règles concernant l'attribution des contingents et la mesure dans laquelle les pays en développement pouvaient profiter des méthodes adoptées par les pays développés pour fixer ces contingents; l'augmentation du coût des denrées alimentaires à court et à moyen terme, comme suite à l'Accord sur l'agriculture. Pour la prochaine session, le secrétariat devrait faire une étude approfondie de l'application de la Décision ministérielle concernant les mesures de compensation en faveur des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, comme il était indiqué au paragraphe 58 du document TD/B/WG.8/3.

29. La conjecture selon laquelle la première étape de l'Accord sur les textiles et les vêtements ne créerait sans doute pas de débouchés nouveaux pour les pays en développement sur les marchés des pays développés était alarmante. Le secrétariat devrait étudier de plus près la question en vue

de découvrir les possibilités qui pourraient se présenter pendant les deux étapes suivantes. Les rapports ne mentionnaient que brièvement les perspectives commerciales qui s'ouvriraient pour les exportations d'autres produits industriels des pays en développement. Il fallait espérer que la question serait étudiée plus largement et plus en détail à la prochaine session.

30. Les problèmes rencontrés par les PMA, en particulier ceux d'Afrique, après le Cycle d'Uruguay seraient plus graves encore que ne l'indiquaient les rapports si la communauté internationale ne prenait pas des mesures efficaces pour aider ces pays. Vu la complexité des Accords, le secrétariat devrait continuer à en suivre les répercussions sur les pays en développement et procéder à une analyse approfondie.

31. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés a noté qu'il faudrait quelque temps pour évaluer les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay, puisqu'ils n'avaient pas encore été pleinement appliqués. Cependant, il ressortait déjà du document du secrétariat que, malgré les engagements pris dans le secteur de l'agriculture, les produits agricoles continuaient de se heurter à des taux élevés de protection et de subvention. La répartition des contingents tarifaires serait donc cruciale pour déterminer les perspectives commerciales offertes aux pays producteurs. Dans le secteur des textiles, il se pouvait même que les possibilités d'exportation soient réduites à court terme du fait du recours à des clauses transitoires de sauvegarde. Par ailleurs, les réductions tarifaires appliquées aux produits intéressant les pays en développement étaient moins importantes. L'une des questions qui préoccupaient les pays en développement était l'effritement des marges tarifaires préférentielles. Se référant à nouveau à la documentation du secrétariat, le représentant a dit que, même si la tendance à une libéralisation accrue des échanges mondiaux était bienvenue, la situation économique précaire des PMA risquait d'empirer. Vu le volume et la structure de leur commerce, ainsi que le niveau global de développement et de compétitivité de leur économie, la libéralisation des échanges pouvait, à moyen terme, accentuer le déséquilibre de leur balance des opérations courantes. La marginalisation continue des PMA dans le commerce mondial donnait à penser que leurs comptes extérieurs deviendraient plus difficiles à gérer à mesure que les capacités d'amortissement de la dette et les apports de capitaux diminueraient. Les ajustements internes rendus nécessaires par la réduction des flux d'investissements risquaient de peser sur leurs perspectives à long terme de croissance et de développement.

32. Il faudrait chercher à donner une suite concrète à l'engagement pris d'améliorer les débouchés commerciaux des PMA, en tenant compte des incidences du Cycle d'Uruguay, en même temps de l'aptitude de ces pays à participer à une économie mondiale de plus en plus compétitive. Un ensemble de mesures s'imposait pour aider les PMA à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Il pourrait englober une application souple des procédures antidumping et des dispositions relatives aux droits compensateurs, des mesures de sauvegarde et des règles d'origine. Les schémas SGP devaient aussi être encore améliorés. Un traitement plus favorable était également nécessaire dans le secteur des textiles, ainsi qu'il était indiqué dans le document du secrétariat. Tout comme les marchandises étaient admises à circuler librement, l'exportation de personnel en provenance des PMA ne devait rencontrer aucun obstacle, les arrangements transitoires ayant peu d'incidences sur la création

de capacités en matière de commerce et de production. Pour permettre aux PMA de participer davantage et effectivement au système commercial international, les dispositions les concernant contenues dans les divers Accords et dans certaines Décisions ministérielles adoptées à Marrakech devraient être complétées par des mesures opérationnelles plus concrètes, même s'il y fallait une plus grande volonté politique. Pour que les PMA puissent surmonter leurs handicaps d'ordre administratif, financier et structurel en vue de s'adapter aux Accords, une action concertée devait être entreprise aux niveaux à la fois national et international, de façon à éviter que ces pays ne se marginalisent encore plus. Enfin, il fallait que le Groupe de travail spécial tienne compte des recommandations formulées à la récente Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le Programme d'action en faveur des PMA, notamment de la proposition de la CNUCED concernant un "filet de protection".

33. Le représentant de l'Union européenne s'est félicité que l'analyse des moyens de donner effet aux décisions relatives aux dispositions spéciales en faveur des PMA, figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, soit examinée à la première session du Groupe de travail spécial : en effet, les documents de la CNUCED évoquaient souvent les besoins des PMA, mais rares étaient ceux qui étaient consacrés à ce sujet. Principal partenaire commercial et fournisseur d'aide des PMA, l'Union européenne estimait qu'un débat approfondi sur les perspectives commerciales des PMA s'imposait, conformément au mandat du Groupe. L'issue encourageante de la Réunion intergouvernementale de haut niveau de New York sur le Programme d'action en faveur des PMA, concernant en particulier leurs débouchés commerciaux, résultait dans une large mesure de la contribution de l'Union européenne aux négociations. Il fallait se souvenir que la mission fondamentale du Groupe de travail spécial était de "déterminer les nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay". Par conséquent, les discussions devraient être centrées sur les effets positifs du Cycle. Le représentant a également rappelé que les recommandations qui avaient servi de base aux négociations de New York étaient à peu près les mêmes que celles qui figuraient dans le document du secrétariat TD/B/WG.8/3. Même si les résultats de la réunion de New York montraient que l'Union européenne pouvait souscrire à bon nombre de ces recommandations, cette dernière considérait néanmoins que la démarche suivie dans la partie analytique du document ne correspondait pas au mandat du Groupe.

34. S'agissant des mesures en faveur des PMA, le mandat du Groupe de travail se référait manifestement à une seule des Décisions ministérielles de Marrakech, selon laquelle les PMA ne seraient tenus de contracter des engagements et de faire des concessions que dans la mesure compatible avec leur propre développement, tandis que la mise en oeuvre des mesures spéciales et différenciées devait être rapide et que les concessions NPF pour des produits dont l'exportation présentait un intérêt pour les PMA pourraient être appliquées de manière autonome, à l'avance et sans échelonnement. Or le mandat du Groupe de travail spécial ne lui permettait pas de s'occuper de la décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Il n'était cependant pas exclu que ces questions puissent être examinées à un autre échelon du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, à condition que les membres de la CNUCED s'entendent sur la méthode, l'orientation et l'objectif de cet examen afin d'aboutir à des résultats équilibrés et utiles.

35. De l'avis de l'Union européenne, le modèle de politique commerciale de la CNUCED n'était pas tout à fait adapté à une évaluation des incidences du Cycle, car il méconnaissait les effets dynamiques d'un accroissement du revenu, de l'épargne et de l'investissement, ainsi que les délais d'application relativement longs des Accords. Le représentant s'est référé à ce propos aux rapports et aux évaluations émanant de la FAO et de la Banque mondiale.

36. La mission essentielle du Groupe de travail à l'égard des PMA était de procéder à une analyse selon les modalités envisagées aux paragraphes 59 à 61 du document TD/B/WG.8/3 et d'effectuer une étude approfondie des dispositions ménageant plusieurs possibilités d'action au niveau intérieur pour répondre aux besoins des PMA en matière de développement. En outre, l'analyse devrait tenir compte de tendances positives telles que l'adoption du nouveau schéma de préférences de l'Union européenne.

37. Au sujet du document TD/B/WG.8/2, le représentant a reconnu que le mandat faisait état de "secteurs et marchés particuliers", mais il ne s'agissait pas de limiter les travaux à quelques secteurs ou marchés, car la portée du Cycle allait certainement au-delà d'une amélioration de l'accès des produits agricoles, des textiles et des vêtements aux marchés des pays de la Quadrilatérale. Il fallait trouver encore des débouchés commerciaux nouveaux pour les pays en développement. Le représentant a mentionné à ce propos les résultats de la révision à mi-parcours de la Convention de Lomé IV, qui avait à la fois amélioré le régime d'importation de l'Union européenne et mis plus en relief le développement du commerce.

38. Le représentant de la Suisse a dit que son intervention visait à présenter quelques-unes des mesures et des propositions concrètes que son pays entendait mettre en oeuvre pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à mieux tirer parti des possibilités offertes par le nouveau système commercial multilatéral.

39. Un certain nombre de pays en développement étaient moins équipés que d'autres pour profiter des perspectives de croissance et de développement résultant de la mondialisation des marchés, ainsi que de la mise en application des résultats du Cycle d'Uruguay et des mesures autonomes de libéralisation du commerce et des investissements adoptées par différents pays. C'est pourquoi la Suisse avait entrepris de revoir sa politique de coopération au service du développement. L'un des principaux objectifs était d'assurer une cohérence entre cette coopération et la politique commerciale. Il fallait que l'une et l'autre soient solidaires et que chacune permette aux pays en développement, notamment aux PMA, de tirer avantage au maximum des résultats du Cycle d'Uruguay.

40. Trois instruments avaient été identifiés pour atteindre cet objectif : réforme et amplification du schéma de préférences de la Suisse; appui accru à l'initiative de la CNUCED concernant l'efficacité commerciale; activités de coopération technique nécessaires pour renforcer les capacités des administrations des pays en développement, en particulier celles des PMA, dans le secteur de la politique commerciale. Le représentant a noté avec satisfaction que les recommandations de la Réunion de haut niveau de New York sur le Programme d'action en faveur des PMA avaient confirmé et entériné des priorités similaires au niveau multilatéral.

41. Tout en évoquant la diversité des besoins de coopération technique et du nombre potentiellement élevé des sources institutionnelles d'assistance en ce domaine, il a souligné l'importance de la collaboration entre les différentes organisations internationales. Il a annoncé que son pays avait l'intention d'organiser un séminaire dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Conférence. Ce séminaire, qui aurait lieu les 23 et 24 novembre 1995, avait pour objet, d'une part, de recenser les besoins de coopération technique pour permettre aux pays en cause de profiter au maximum du nouveau système commercial multilatéral et, d'autre part, de favoriser l'un des objectifs définis à la réunion de New York concernant le renforcement de la coopération entre les organisations internationales compétentes de façon à tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et des effets de synergie. Plusieurs organisations multilatérales intéressées seraient invitées au séminaire, de même qu'un large choix de pays, aussi représentatif et équilibré que possible. Les conclusions du séminaire seraient une contribution aux travaux préparatoires de la neuvième session de la Conférence.

42. La représentante de la Thaïlande a dit que son pays, membre de l'OMC, n'était pas opposé aux programmes d'aide alimentaire en faveur des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, étant entendu que ces programmes seraient exécutés dans le cadre et conformément aux engagements correspondants définis dans les Accords du Cycle d'Uruguay. Cependant, la Thaïlande tenait également à émettre une réserve expresse et importante en ce sens que ces programmes ne devraient en aucune façon fausser ou perturber la structure normale des échanges commerciaux de pays en développement exportateurs nets de produits alimentaires tels que la Thaïlande.

43. Le représentant de l'Uruguay, parlant au nom des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et du Chili, a dit que le mandat du Groupe de travail était suffisamment explicite quant à ce qu'on attendait du secrétariat, à savoir une analyse par marché et par produit des perspectives offertes par le nouvel environnement commercial international. Une démarche inédite et créative s'imposait, puisque le secrétariat avait déjà procédé à une évaluation globale du Cycle dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1994. Les pays du MERCOSUR avaient évalué les résultats du Cycle de façon plus positive que ne le faisait le document TD/B/WG.8/2.

44. Concernant l'agriculture, les avantages résultant de son intégration dans les disciplines du GATT et les effets connexes sur les conditions de production agricole étaient inestimables. Cet aspect n'était pas suffisamment mis en valeur dans le document du secrétariat, qui omettait également de faire état des perspectives commerciales évidentes offertes aux produits agricoles à forte valeur ajoutée. Les résultats limités obtenus sur le plan des engagements tendant à réduire les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation ne devraient pas être considérés isolément : il fallait les évaluer dans le contexte plus large du renforcement des disciplines à compter de 1999. La prévisibilité qui en résulterait pour ce secteur contribuerait manifestement à améliorer sa compétitivité. Les possibilités présentées par la tarification dans le cadre du SGP se révélaient moins intéressantes : de l'avis du représentant, il n'y avait pas lieu de faire un choix entre ces propositions et celles qui étaient formulées dans le document sur les PMA. Les pays du MERCOSUR et le Chili appuyaient les efforts réels visant à améliorer la situation particulière des PMA, mais il fallait rechercher des solutions propres à servir les intérêts communs sans faire ressortir les différences qui se manifesteraient au bout du compte.

45. Dans le cas des textiles, même en admettant que l'intégration de l'AMF pourrait ne pas entraîner de libéralisation immédiate du commerce, l'analyse du secrétariat ne répondait pas à la volonté d'identifier des perspectives commerciales concrètes pour les pays en développement. La complémentarité entre la CNUCED et l'OMC devait conduire la première à aider les pays en développement à dégager de telles perspectives, la seconde à se consacrer à la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Dans le secteur des produits industriels, il eût fallu, au lieu d'une analyse qualitative, une étude comparant la structure des exportations des pays en développement et les principales concessions des pays développés, ce qui aurait permis d'établir une liste indicative de débouchés, dont on aurait pu tirer des éléments se prêtant à une coopération technique. En l'occurrence, une démarche nouvelle aurait consisté à analyser les débouchés commerciaux entre pays en développement, et entre ceux-ci et les PMA. La proposition faite par le secrétariat de poursuivre l'analyse de l'application des Accords sur l'agriculture et les textiles ne compensait pas le fait que des perspectives commerciales concrètes n'avaient pas été mises en évidence.

46. Au sujet du point 4 de l'ordre du jour, le représentant a souligné que les pays du MERCOSUR et le Chili souscrivaient sans réserve à la lettre et à l'esprit des décisions de Marrakech concernant les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Les débats sur la question devaient se fonder sur des analyses factuelles solidement étayées et des propositions viables, et éviter toute politisation. Quant à la double incidence du Cycle sur les PMA, le fait de combiner l'abaissement des droits de douane avec l'augmentation possible des prix des denrées alimentaires était méthodologiquement incorrect, car il revenait à confondre automatiquement deux catégories de pays qui étaient intrinsèquement différentes et faisaient l'objet de deux décisions distinctes. Quant aux réductions tarifaires touchant les PMA, mieux vaudrait considérer l'élargissement des préférences actuelles, l'octroi de préférences nouvelles résultant de la tarification opérée dans l'agriculture, ainsi que la structure des exportations des PMA au regard des concessions accordées par les pays développés et par d'autres pays en développement. Sur la question des pertes que les PMA subiraient en raison du renchérissement des produits alimentaires, le représentant s'est référé à des études réalisées par d'autres organisations internationales, dont les résultats différaient de ceux du secrétariat, et il a exprimé l'avis que les estimations figurant à cet égard dans le document du secrétariat auraient dû être mieux étayées.

47. Il était essentiel de donner effet aux mesures jugées nécessaires pour appliquer les décisions de Marrakech. Certaines des propositions formulées dans le document du secrétariat se justifiaient, dans la mesure où le renforcement du Programme d'aide alimentaire était compatible avec son budget et pour autant qu'on ne cherche pas à modifier l'esprit de cet instrument ou celui de l'Accord sur l'agriculture. Il faudrait dès lors définir des conditions d'admissibilité dans le cadre de la décision relative aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. La question soulevée dans le document du secrétariat devrait à présent être abordée au Comité de l'agriculture de l'OMC. Il fallait également tenir compte des compétences des institutions de Bretton Woods et de la FAO. Concernant la décision spécifique relative aux PMA, la CNUCED devrait, avec l'appui des pays développés, exploiter son avantage comparatif dans le domaine de la coopération technique. A la prochaine session du Groupe, une large place devait être faite aux propositions énoncées au paragraphe 66 du document.

48. Le représentant de l'Ethiopie a déclaré que les PMA étaient de plus en plus marginalisés en raison de l'effritement du SGP ainsi que des préférences accordées aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et qu'en même temps ils n'avaient pas les moyens administratifs et techniques voulus pour tirer pleinement parti des Accords du Cycle d'Uruguay. La mise en oeuvre de ces accords risquait d'aggraver l'inégalité de la répartition des revenus au niveau national. Les PMA n'avaient pas les ressources nécessaires pour venir en aide aux travailleurs dans les secteurs vulnérables. De l'avis général, les PMA étaient particulièrement exposés aux effets négatifs du Cycle et méritaient une attention particulière, avec notamment la mise en place d'un "filet de protection" pour atténuer ces effets. A cet égard, le représentant approuvait pleinement les mesures de protection envisagées dans le document du secrétariat et suggérait en outre que les conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA, effectué à New York, soient incorporées dans le document final de la session du Groupe de travail.

49. Le représentant de Cuba a souligné l'importance de l'analyse des perspectives commerciales ouvertes par les Accords du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement qui, comme le sien, étaient lourdement tributaires du commerce extérieur. Le respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord sur l'agriculture devrait contribuer à l'élargissement des débouchés commerciaux, mais la tarification avait déjà eu certains effets négatifs. En ce qui concernait les mesures non tarifaires, il y avait lieu de s'inquiéter du recours accru, ces dernières années, à des restrictions quantitatives, à des mesures relevant de la "zone grise", ainsi qu'à des droits antidumping ou à des droits compensateurs, qui avaient considérablement limité l'accès de produits particulièrement importants pour les pays en développement aux marchés des pays industrialisés. La progressivité des droits sur des produits industriels tropicaux et d'autres biens au stade final de la transformation marquait également une tendance négative qu'il faudrait inverser.

50. L'accès aux marchés et les débouchés commerciaux pourraient être élargis si l'on améliorait les schémas de préférences en vigueur, en les étendant aux produits agricoles et textiles et en augmentant les marges de préférence pour les produits déjà visés. Il en irait de même si l'on réduisait ou supprimait les mesures non tarifaires, en application du régime spécial et plus favorable prévu pour les pays en développement. Il faudrait envisager d'étendre ces possibilités aux médicaments et produits de l'industrie pharmaceutique.

51. Les pays en développement avaient pris une part active au Cycle d'Uruguay, mais, malgré leur désir de profiter des nouvelles conditions commerciales, les possibilités d'en retirer des avantages concrets étaient minces - ce à quoi il fallait remédier. Dans le cas de Cuba, les débouchés étaient limités par l'embargo économique, commercial et financier imposé unilatéralement par les Etats-Unis. La situation risquait d'être aggravée par de nouvelles mesures qui entraveraient les échanges de Cuba avec des pays tiers, comme celles qui étaient prévues dans la loi Helms-Burton, dont le caractère extraterritorial était contesté par de nombreux pays. Cuba continuerait néanmoins à ne ménager aucun effort pour que les principes du système commercial multilatéral et les engagements pris soient pleinement respectés.

52. Le représentant de la Chine a déclaré que, vu la fragilité économique des PMA et le faible volume de leur commerce, qui consistait surtout en exportations de produits à faible valeur ajoutée, l'effritement des marges préférentielles du SGP, conséquence des réductions tarifaires du Cycle d'Uruguay,

risquait d'avoir de graves conséquences pour ces pays. Les dispositions spéciales en faveur des PMA prévues dans les Accords du Cycle devraient faciliter leur développement économique et commercial, ainsi que leur intégration dans le système commercial international. Quant à la question fondamentale de savoir comment traduire les engagements en mesures concrètes, les PMA devaient, certes, être les principaux artisans de leur développement économique, mais il fallait leur accorder un traitement différencié et préférentiel dans la mise en oeuvre des Accords. Ils avaient également besoin d'une assistance financière et technique. Il importait aussi de suivre, à l'échelle internationale, l'évolution de la situation compte tenu des besoins particuliers des PMA, car une analyse ample et approfondie permettrait d'arrêter des mesures concrètes pour aider ces pays à accroître leur compétitivité, ainsi que pour leur permettre d'exploiter les nouveaux débouchés commerciaux et enrayer ainsi leur marginalisation. Le représentant espérait que la CNUCED poursuivrait ses travaux sur ces pays dans le nouveau contexte du commerce international, conformément aux recommandations adoptées récemment à la Réunion ministérielle de haut niveau sur les PMA, tenue à New York.

53. La représentante de la Nouvelle-Zélande a dit qu'elle portait un jugement foncièrement positif sur les résultats du Cycle d'Uruguay; en particulier, le fait que l'agriculture avait finalement été incorporée dans le système commercial multilatéral était une grande réussite qui serait profitable et aux pays développés et aux pays en développement. L'Accord sur l'agriculture marquait un premier pas important dans l'établissement d'un engagement consolidé de statu quo et de démantèlement des mesures protectionnistes dans ce secteur et était une bonne base pour des négociations ultérieures qui auraient pour but une libéralisation et une réforme plus appréciables de l'agriculture, comme le secrétariat le notait dans le document TD/B/WG.8/2. Ce document soulignait également l'importance des questions d'application pour la concrétisation des avantages offerts par certaines des dispositions convenues pendant le Cycle d'Uruguay. La Nouvelle-Zélande était parfaitement consciente de la nécessité de suivre de près la façon dont les pays s'acquittaient de leurs engagements, pour prévenir tout amenuisement des nouveaux débouchés obtenus pendant les négociations. Les effets dynamiques du Cycle d'Uruguay étaient un aspect important dont il n'avait pas été tenu compte dans certaines évaluations.

54. A propos du point 4 de l'ordre du jour, le manque de renseignements concrets à ce stade précoce ne permettait pas d'évaluer de façon précise la mise en oeuvre des engagements dans le secteur de l'agriculture. Il faudrait étudier de façon approfondie les résultats effectifs du Cycle, en axant l'analyse sur les débouchés commerciaux qui en découlaient, en particulier pour les pays en développement. Il convenait à cet égard de faire le départ entre les résultats du Cycle et les fluctuations normales des marchés.

55. Il fallait poursuivre les travaux entrepris pour donner effet aux dispositions spéciales en faveur des pays en développement et des PMA en se fondant sur des données solides concernant les résultats effectifs, et trouver des moyens pratiques et pragmatiques de mettre à profit toute la gamme des programmes existants offerts par les organisations internationales.

Il convenait notamment de se pencher sur la question de l'assistance technique et sur celle de l'élimination de la progressivité des droits. La nécessité d'ouvrir plus largement les marchés et de poursuivre les efforts de libéralisation ne devait pas être perdue de vue.

56. Le représentant de l'Australie a déclaré que son pays soutenait vigoureusement le Groupe, qui représentait une activité essentielle de la CNUCED et revêtait une importance particulière pour l'établissement des liens entre le commerce et le développement. L'amélioration des conditions de la concurrence à l'échelle mondiale était le résultat le plus valable et le plus durable du Cycle d'Uruguay, et c'étaient ces conditions mêmes qui ouvraient de nouvelles perspectives. Il ne faisait cependant aucun doute que les pays en développement, en particulier les PMA, avaient besoin d'aide. Il ne pouvait y avoir de commerce qu'après la détermination de débouchés, l'établissement de marchés, l'acquisition d'une réputation commerciale et la création d'une communauté d'exportateurs pour tirer avantage de ces possibilités. Ce dernier objectif était une priorité nationale. La CNUCED pouvait aider à définir les débouchés, et les travaux du secrétariat étaient très utiles à cet égard. Elle pouvait également apporter une coopération technique pour la commercialisation et la promotion des exportations, mais, sans une communauté d'exportateurs, il n'y aurait pas d'échanges. La politique des pouvoirs publics était donc capitale à cet égard, et le représentant a invité le Groupe de travail à accorder davantage d'attention à la question.

57. Le représentant du Bangladesh, se référant à la suggestion de limiter le débat aux perspectives commerciales, a dit qu'il ne fallait pas éluder d'autres questions, difficultés et problèmes connexes, si l'on voulait suivre une démarche équilibrée débouchant sur des conclusions logiques. Des échanges de vues constructifs, tenant compte de tous les aspects pertinents des points à l'ordre du jour, étaient à encourager dans l'intérêt de toutes les parties.

58. Le représentant du Mexique a estimé que la documentation établie pour la session offrait une bonne base de départ pour les débats et marquait un progrès dans l'exécution des tâches confiées au Groupe de travail. L'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay était un cadre approprié pour libéraliser le commerce mondial des produits agricoles. Cependant, des mesures complémentaires s'imposaient pour parvenir à une libéralisation complète des échanges commerciaux. A cet égard, il importait d'assurer une plus large diffusion des listes de produits soumis à des contingents tarifaires par les principaux importateurs et de renforcer les efforts et l'appui nécessaires pour faciliter l'accession à l'OMC des pays en développement qui n'en étaient pas encore membres, de façon qu'ils puissent bénéficier des avantages de l'Accord sur l'agriculture.

59. Dans le secteur des textiles, la mise en application de l'Accord sur les textiles et les vêtements allait élargir les débouchés. Cependant, un surcroît d'efforts était indispensable pour renforcer la transparence, la sécurité et la prévisibilité de l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux des textiles et des vêtements. Il faudrait en outre améliorer les conditions définies dans le Cycle pour que les produits industriels puissent entrer plus facilement sur les marchés des pays développés.

60. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, des mesures complémentaires devaient être appliquées en faveur des PMA pour que les résultats du Cycle n'accentuent pas la précarité de leur situation économique. Il faudrait adopter des mesures concrètes afin de donner à ces pays les moyens de soutenir

la concurrence sur les marchés mondiaux en tirant parti des possibilités offertes par le traitement préférentiel en vigueur. Les PMA devaient bénéficier d'une assistance technique pour pouvoir participer aux négociations commerciales multilatérales en cours et prévues, de façon à profiter des avantages découlant des améliorations du système commercial multilatéral. Il importait de suivre de près la situation des PMA pour évaluer plus précisément les effets de l'application des dispositions du Cycle sur ces pays. Des monographies par pays conviendraient à cette fin.

61. Enfin, le Groupe de travail devrait tenir compte des travaux effectués dans d'autres organisations internationales. Il serait bon à cet égard d'analyser les résultats de la récente Réunion de haut niveau sur le Programme d'action en faveur des PMA tenue à New York.

62. Le représentant de la Hongrie a dit que le mandat du Groupe de travail était un texte négocié, qui énonçait de manière suffisamment précise les exigences communes des Etats membres de la CNUCED. Il était donc surpris que, dans le document TD/B/WG.8/2, le secrétariat n'ait pas essentiellement cherché à déterminer les nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Bien que sa délégation souscrive au jugement porté sur les résultats du Cycle d'Uruguay par les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Uruguay (au nom du MERCOSUR et du Chili), il constatait avec préoccupation que le secrétariat s'était attaché à évaluer les Accords, à en dégager des conclusions générales, à proposer des travaux futurs pour la CNUCED et à formuler des déclarations de politique générale quant aux résultats du Cycle. Par ailleurs, le secrétariat avait proposé que la CNUCED contribue à surveiller l'application et l'interprétation de ces accords. Or ces tâches débordaient le cadre du mandat du Groupe de travail, eu égard aux délibérations antérieures du Conseil et aux travaux préparatoires de la neuvième session de la Conférence, et la plupart ne faisaient même pas partie du mandat de la CNUCED.

63. Enfin, citant le paragraphe 90 du rapport selon lequel "il se peut que les pays en développement et les économies en transition, en particulier les moins développés, manquent des capacités institutionnelles et administratives qui leur permettraient de déterminer les possibilités spécifiques offertes au niveau des pays et d'évaluer les incidences des mesures prises dans le cadre de ces accords", le représentant a dit que le secrétariat semblait introduire une terminologie nouvelle en mentionnant "... et les économies en transition, en particulier les moins développés". Les catégories de pays auxquelles le rapport s'appliquait avaient été nettement définies dans le mandat. En outre, le représentant s'est énergiquement élevé contre le fait que le rapport semblait mettre en doute les capacités institutionnelles et administratives de pays comme le sien de déterminer les différentes possibilités découlant du Cycle d'Uruguay et d'évaluer les incidences des mesures prises dans le cadre des Accords.

64. Le représentant de l'Egypte a dit qu'il ne partageait pas l'avis du représentant de l'Union européenne selon lequel le mandat du Groupe de travail limitait la portée de ses travaux à la "Décision sur les mesures en faveur des PMA" désignée dans le mandat par l'expression "décision relative aux dispositions spéciales". Il se pouvait que ce libellé soit relativement vague ou imprécis, mais, même si l'intention était de renvoyer à cette décision en particulier, il lui semblait difficile d'en traiter sans se référer aux divers Accords du Cycle d'Uruguay, vu que la décision en question renvoyait en divers endroits aux dispositions spéciales prévues à l'intention des PMA.

Il n'adhérait pas non plus à l'opinion de l'Union européenne selon laquelle le Groupe devait centrer ses débats sur les effets positifs du Cycle. Les Accords du Cycle d'Uruguay étaient en vigueur et, vu leur extrême complexité, le Groupe de travail devait centrer son attention sur les moyens de les mettre en oeuvre et d'en tirer le meilleur parti possible, et sur la manière dont les pays en développement pourraient le mieux mettre à profit les délais de transition.

65. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a fait observer qu'à terme, les Accords du Cycle d'Uruguay auraient des incidences sur l'économie mondiale tout entière, quand bien même certains pays devraient rencontrer plus de difficultés que d'autres. Malheureusement, en raison de leurs carences structurelles, les PMA étaient les moins armés pour surmonter ces difficultés. Dans le document TD/B/WG.8/3, le secrétariat décrivait exactement la situation, mais il aurait pu l'étoffer pour approfondir l'analyse sans aboutir à des conclusions sensiblement différentes. Les PMA avaient franchi un grand pas en rejoignant le système commercial international, et ils profiteraient certainement du régime postérieur au Cycle d'Uruguay; mais, face à la concurrence mondiale, ils avaient besoin de l'appui de la communauté internationale pour remédier aux carences de leur infrastructure. Il fallait notamment mettre en valeur les ressources humaines et développer les capacités d'exportation dans les secteurs de services.

66. La libération des PMA du piège de la pauvreté serait profitable tant aux pays en développement qu'aux pays développés, car elle créerait de nouveaux marchés intéressants à l'exportation. Les efforts du secrétariat devaient viser à doter les PMA des moyens d'améliorer leurs résultats commerciaux. Les suggestions formulées aux paragraphes 65 et 67 du document du secrétariat méritaient d'être pleinement appliquées, notamment l'idée du "filet de protection".

67. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, au sujet du point 4 de l'ordre du jour, a dit que la situation des PMA exigeait une attention particulière et des mesures constructives pour faciliter l'expansion de leurs débouchés commerciaux. Certains Accords du Cycle d'Uruguay laissaient aux PMA des délais plus longs pour les mettre en application. Cependant, ces délais restaient relativement courts par rapport au temps qu'il leur faudrait pour se doter d'infrastructures convenables en matière de production et d'exportation. Tel était le cas en particulier des capacités institutionnelles et des ressources humaines à mettre en place pour que les PMA puissent profiter des dispositions pertinentes des Accords. L'application de la Décision sur les mesures en faveur des PMA dépendrait beaucoup de la volonté politique et d'une surveillance constante, ainsi que de l'octroi d'une assistance technique adéquate aux PMA.

68. Le Groupe de travail devrait prendre en considération tous les secteurs recensés par le secrétariat de la CNUCED, compte tenu des complexités du système commercial international. Une attention particulière devait être accordée à la mise en valeur des ressources humaines dans les PMA pour leur permettre de faire face à un environnement commercial compétitif, à des technologies nouvelles et autres défis qui se profilaient. Concernant les mesures appropriées de suivi, il y avait lieu de compléter l'évaluation globale de l'incidence des résultats du Cycle d'Uruguay par des évaluations pour les différents pays, afin que la communauté internationale puisse adopter des mesures bien ciblées et suivre en permanence l'impact réel des Accords

du Cycle d'Uruguay sur les PMA. Il fallait espérer également que la neuvième session de la Conférence aiderait à transposer la décision de la Réunion ministérielle de Marrakech relative aux PMA en mesures concrètes.

Débats à la séance plénière de clôture

69. A la 6ème séance du Groupe de travail (séance de clôture), le 13 octobre 1995, le Président a présenté son résumé des discussions du Groupe. En cette occasion, il a signalé que le Bureau avait recommandé que les résultats des travaux du Groupe de travail spécial à sa première session se présentent sous forme d'un résumé du Président, étant entendu que les résultats des débats du Groupe de travail sur toutes les questions de fond lors de ses deux sessions apparaîtraient sous forme de conclusions concertées et/ou de recommandations du Groupe pour être insérées dans le programme de travail qui serait adopté à la fin de la seconde et dernière session.

70. Le représentant du Japon a dit qu'un certain nombre de points qu'il croyait avoir été convenus au Bureau n'étaient pas pleinement traités dans le résumé du Président.

71. Le représentant de la Suisse a fait observer que le résumé du Président ne liait pas les délégations. Le paragraphe 10 du résumé posait des problèmes particuliers à sa délégation, qui ne serait pas en mesure d'accepter le résumé comme base d'un examen futur de toute proposition susceptible d'être dérogée de ce texte.

72. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a dit que les PMA avaient décidé d'accepter le résumé du Président comme texte de compromis et qu'ils étaient donc extrêmement surpris que certaines délégations soulèvent des objections, en particulier au sujet du paragraphe 10, dont les éléments avaient fait l'objet d'un accord lors de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui venait de se terminer à New York. La réouverture de questions de fond créerait maintenant des difficultés.

73. Le représentant de l'Ethiopie a dit que le moment n'était pas opportun pour aborder des questions de fond. Le résumé du Président aurait été plus utile si l'Union européenne et le Japon ne s'étaient pas d'emblée opposés à des suggestions qui auraient été dans l'intérêt non seulement des pays les moins avancés, mais aussi de tous les pays.

74. Le représentant de l'Union européenne a dit que les débats du Groupe avaient mis en lumière le fait qu'il y avait désaccord entre les membres du Groupe quant à l'objectif du Groupe. Le mandat du Groupe avait été approuvé par le Conseil du commerce et du développement et chacun devrait le respecter. Quand l'Union européenne avait décidé de participer aux travaux du Groupe, elle l'avait fait en pensant que le Groupe consacrerait son temps et ses efforts à son programme de travail, uniquement. Malheureusement, dès le début, les débats s'étaient orientés vers des questions que l'Union européenne n'avait pas accepté de discuter dans le Groupe. La session avait été consacrée à l'examen des effets négatifs qui pourraient résulter du Cycle d'Uruguay et, s'il fallait certes examiner et évaluer ces effets, ce n'était pas dans le Groupe de travail qu'il convenait de le faire. Des effets négatifs pouvaient se matérialiser même si aucune mesure n'était prise, tandis que des effets positifs ne sauraient se produire que si des possibilités nouvelles étaient mises à profit. Par conséquent, si rien n'était fait, il y avait de fortes

chances pour que les effets négatifs l'emportent sur les positifs, et c'est pourquoi il était décevant de constater un tel manque d'intérêt pour déterminer les effets positifs. Le résumé du Président avait été rédigé sous la seule et unique responsabilité du Président et n'était donc pas contraignant. L'Union européenne ne pouvait accepter que le résumé serve de base à l'examen de recommandations qui pourraient constituer les conclusions de la seconde session du Groupe.

75. Le représentant de l'Uruguay, parlant au nom des pays du MERCOSUR et du Chili, a réaffirmé leur appui aux travaux du Groupe de travail spécial et a souligné la nécessité de mener le mandat à bien dans sa totalité. Les résultats du Cycle d'Uruguay, surtout en matière d'accès aux marchés, devraient être considérés comme un défi auquel les pays en développement devraient se préparer à réagir de manière appropriée afin de tirer avantage des possibilités nouvellement créées.

76. Quant au résumé du Président, il ressortait du paragraphe 4 que les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires pouvaient être prioritaires dans l'attribution d'exportations subventionnées. La question méritait d'être examinée plus à fond pour s'assurer qu'elle ne deviendrait pas un moyen de se dérober aux engagements pris en matière de réduction des subventions à l'exportation lors du Cycle d'Uruguay. En analysant la situation des pays importateurs nets de produits alimentaires, il fallait tenir dûment compte des intérêts des pays en développement exportateurs de denrées alimentaires, en évitant notamment toute espèce de distorsion dans leurs courants commerciaux. Toute analyse théorique des répercussions de l'Accord sur l'agriculture devrait partir d'une base solide pour éviter d'aboutir à des conclusions ambiguës.

77. Le résumé du Président mentionnait certaines questions, par exemple à la fin du paragraphe 5, sur lesquelles il n'y avait absolument aucun accord dans les divers organismes où elles étaient en discussion et sur lesquelles le Groupe de travail ne serait donc pas à même d'aboutir à des conclusions par consensus. A ce propos, le représentant considérait que le résumé du Président avait été présenté sous l'unique responsabilité de celui-ci et que les conclusions concertées censées être l'objectif de la deuxième session devraient être considérées comme une démarche distincte, fondée sur un mode d'approche qualitativement différent.

78. Le porte-parole du Groupe asiatique (Inde) a dit que, manifestement, certains membres du Groupe de travail spécial avaient de sérieux doutes quant à l'utilité du Groupe et étaient résolus à en ramener le rôle à un simple exercice utopique. Le mandat du Groupe était délicatement nuancé et ne se prêtait guère à une amplification, voire à une interprétation réaliste. Pour les travaux du Groupe à sa première session, le Groupe asiatique pouvait accepter le résumé du Président.

79. Les Accords du Cycle d'Uruguay avaient été signés en toute bonne foi et avec un sentiment d'espoir. Pour réaliser cet espoir, la CNUCED devait aider les pays en développement à trouver la meilleure façon de tirer avantage des nouvelles possibilités créées. Si ces possibilités nouvelles n'existaient pas ou si elles ne se présenteraient probablement que dans un avenir lointain, les décideurs des pays en développement devaient le savoir pour planifier en conséquence. Les débouchés commerciaux devaient être valables et pouvoir être atteints avec les capacités limitées des pays en développement. Dans la négative, les possibilités de tirer avantage des Accords du Cycle d'Uruguay

seraient rares et espacées. Les pays en développement mesuraient la nécessité accrue de la compétitivité, mais elle exigeait une conjoncture internationale favorable. Les rapports du secrétariat montraient que de nouveaux débouchés, bien qu'existant, pouvaient ne pas être tous immédiatement disponibles et la tâche du Groupe consistait à les déterminer, en faisant ressortir les obstacles, dans leur totalité et sans passion.

80. Le Groupe asiatique attendait donc de la CNUCED, pour la deuxième session du Groupe de travail, une évaluation des effets du Cycle d'Uruguay sur tous les pays en développement, avec une évaluation quantitative des gains et des pertes. Seule la CNUCED pouvait venir en aide à ces pays en jouant son rôle de cellule de réflexion. La détermination de nouvelles perspectives commerciales ne devrait pas être l'expression de vœux chimériques; il importait de percevoir aussi le côté négatif de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay.

81. Le représentant de la Thaïlande a dit qu'il était assez décevant que le résumé du Président ne mentionne pas certains points de vue qui avaient été exposés. La Thaïlande tenait à exprimer une réserve particulière concernant la dernière phrase du paragraphe 4 et l'idée que les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devraient avoir la priorité dans l'allocation des exportations subventionnées. La manière dont le Groupe de travail abordait cette question devait se situer exactement dans le cadre et selon les paramètres appropriés des Accords du Cycle. La Thaïlande ne saurait accepter aucune tentative de déroger aux objectifs et principes prescrits par l'OMC, qui avaient été formulés pour protéger les droits et obligations de tous les membres de l'OMC, et non pas seulement d'un groupe particulier de pays.

82. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que le résumé du Président ne saurait servir de base à des recommandations ou décisions quelconques que le Groupe pourrait approuver à sa deuxième session.

83. Le représentant de la Norvège a dit que le résumé du Président consistait en observations personnelles et ne saurait servir de base à des décisions ou recommandations futures du Groupe. Il serait bon que le Groupe de travail se focalise davantage sur les effets positifs, pour les pays en développement, de la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay et de l'institution de l'OMC. Si leur raison d'être n'était pas rapidement dégagée, des effets négatifs risquaient de se produire, mais il ne saurait y avoir d'effets positifs que si l'on s'attachait à recenser des débouchés éventuels. C'est ce raisonnement qui avait inspiré la décision de son pays de verser une contribution de 2,5 millions de dollars à un fonds administré par l'OMC pour aider les PMA en particulier à participer aux échanges commerciaux après le Cycle d'Uruguay et à l'OMC.

84. Le représentant de l'Australie a dit qu'il importait de ne pas perdre de vue la raison pour laquelle le Groupe de travail avait été constitué et qui était la volonté de déterminer les nouvelles possibilités commerciales créées à la suite du Cycle d'Uruguay. Ce Cycle avait institué une nouvelle série d'accords et une organisation nouvelle et la CNUCED ne pouvait rien faire pour défaire ces accords. Il était vain d'essayer d'anticiper quelque chose qui ne saurait se produire. Enfin, le résumé du Président était un compte rendu de la session et ne représentait pas la base de décisions futures.

85. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a dit que beaucoup des membres du Groupe de travail ne semblaient pas au courant de la genèse des Accords du Cycle d'Uruguay. Les auteurs de ces accords étaient convenus de dispositions spéciales pour les pays les moins avancés, précisément parce qu'ils pensaient que ces pays se heurteraient à des difficultés découlant de la mise en oeuvre des accords. Il fallait espérer que le Groupe de travail pourrait aller de l'avant, à sa prochaine session, à partir du résumé du Président, et le représentant était certain que le Groupe de travail serait alors en mesure d'aboutir à une entente satisfaisante.

86. Le représentant de la Chine a dit que, étant donné l'extrême importance du commerce pour les pays en développement, la détermination de nouvelles perspectives commerciales n'était pas un simple exercice intellectuel, mais une chance réelle d'aboutir à un résultat concret. La question pratique était la suivante : y avait-il de nouvelles perspectives et, dans l'affirmative, comment les pays en développement pouvaient-ils en tirer les meilleurs avantages ?

Décision du Groupe de travail spécial

87. Le Groupe de travail spécial a pris note du résumé du Président et a décidé de l'annexer à son rapport (le texte du résumé figure dans l'annexe I).

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

88. La première session du Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international a été ouverte le 9 octobre 1995 au Palais des Nations, à Genève, par le Secrétaire général de la CNUCED, M. R. Ricupero (la déclaration liminaire du Secrétaire général est résumée dans l'introduction).

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

89. A sa 1ère séance plénière (séance d'ouverture), le lundi 9 octobre 1995, le Groupe de travail spécial a élu le Bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. Seung Ho	(République de Corée)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. M. Zewdie Michael	(Ethiopie)
	Mme V. Fonseca	(Venezuela)
	M. W. Prodjowarsito	(Indonésie)
	Mme J. Wright	(Royaume-Uni)
	M. S. Mikhnevich	(Biélorus)
<u>Rapporteur</u> :	M. M. Nishioka	(Japon)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

90. Egalement à la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/WG.8/1), qui se lisait comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs et sur certains marchés
4. Analyse des moyens de donner effet à la décision relative aux dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay
5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail spécial
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session
du Groupe de travail spécial

(Point 5 de l'ordre du jour)

91. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), le 13 octobre 1995, le Groupe de travail spécial a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (TD/B/WG.8/L.2). (L'ordre du jour provisoire est reproduit dans l'annexe II.)

E. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial
au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

92. Toujours à sa 6ème séance plénière, le Groupe de travail spécial a adopté le projet de rapport sur sa première session, sous réserve des changements que les délégations voudraient apporter au résumé de leurs déclarations et il a autorisé le Rapporteur à compléter le texte du rapport en tenant compte des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

RESUME DU PRESIDENT */

1. Le Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international a tenu sa première session du 9 au 13 octobre 1995. Conformément à son mandat et aux conclusions concertées de la première partie de la quarante et unième session du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail spécial a consacré sa première session : i) à la détermination des nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs (c'est-à-dire agriculture, textiles et vêtements, et autres produits industriels) et sur certains marchés (point 3 de l'ordre du jour); ii) à l'analyse des moyens de donner effet à la décision relative aux dispositions spéciales en faveur des PMA figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay (point 4 de l'ordre du jour).

2. Les questions examinées par le Groupe de travail spécial étaient traitées dans les rapports du secrétariat : documents TD/B/WP.8/2 et Add.1, et UNCTAD/ITD/16 sur l'agriculture, document UNCTAD/ITD/17 sur les textiles et les vêtements, et documents UNCTAD/ITD/Misc.37 et TD/B/WP.8/3 et Add.1. Le Groupe a également bénéficié des contributions d'experts venus d'organisations internationales compétentes et autres institutions qui avaient été invitées à faire part de leurs vues au Groupe. Ce travail d'analyse était appuyé par une présentation de la base de données UNCTAD TRAINS, qui permet de déterminer plus en détail les perspectives au niveau de la ligne tarifaire.

3. Au cours de son débat sur le point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail spécial a reconnu que le Cycle d'Uruguay s'était traduit par des élargissements spécifiques et notables des perspectives commerciales dans le monde, notamment dans de nombreux secteurs, aussi bien agricoles qu'industriels, importants pour les pays en développement. La transformation des obstacles non tarifaires en droits de douane et la consolidation de tous les droits de douane dans le secteur agricole, combinée avec la réduction des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne, constituaient un engagement consolidé de statu quo et de démantèlement et une base solide pour la poursuite de l'évolution vers une économie agricole mondiale ouverte fondée sur le marché. En outre, l'Accord sur les textiles et les vêtements prévoyait un mécanisme pour l'élimination, dans un délai fixe de dix ans, du régime discriminatoire et restrictif de l'AMF qui avait faussé le commerce mondial des textiles et des vêtements pendant plus de trois décennies. L'incidence positive à long terme de ces engagements était accentuée par des disciplines multilatérales renforcées concernant le recours à des mesures non tarifaires et par l'élimination des mesures dites de "zone grise" dans l'Accord sur les sauvegardes.

4. Cependant, toute évaluation de la manière dont les pays en développement, ainsi que les pays en transition intéressés, pourraient tirer avantage des perspectives globales devrait tenir compte d'un certain nombre d'éléments, dont les suivants : réductions tarifaires inférieures à la moyenne, crêtes tarifaires et progressivité des tarifs dans un certain nombre des secteurs importants pour les pays en développement, droits de douane prohibitifs sur les produits agricoles soumis à tarification, et report à une date

*/ Pour les débats de la séance de clôture, voir les paragraphes 69 à 87 du rapport.

beaucoup plus tardive de l'intégration, dans le GATT de 1994, des textiles et vêtements importants pour les pays en développement. Le système de contingents tarifaires et les engagements de réduction du soutien interne et de subvention des exportations dans le secteur agricole, de même que le programme d'intégration pour les textiles et les vêtements, laissent aux gouvernements une marge de manoeuvre considérable pour remplir leurs engagements. Les perspectives des pays en développement pourraient être améliorées si les mesures étaient appliquées de façon libérale, dans le cadre des paramètres des engagements. Par exemple, les mécanismes d'allocation des contingents devraient fonctionner de manière équitable et transparente, les dispositions spéciales et transitoires de sauvegarde devraient être appliquées avec modération et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devraient avoir priorité dans l'attribution d'exportations subventionnées.

5. Les pays non membres de l'OMC, bien que pouvant aussi bénéficier des réductions tarifaires, se trouveraient en grande difficulté s'ils étaient exclus du régime de contingents tarifaires dans l'agriculture et du programme d'intégration pour les textiles et les vêtements.

6. Une analyse continue des perspectives commerciales découlant des réductions tarifaires et du fonctionnement des mécanismes prévus par les Accords sur l'agriculture et sur les textiles et les vêtements était nécessaire pour que les pays en développement, de même que les pays en transition intéressés, en tirent pleinement avantage. Il faudrait donc examiner de près les détails pratiques de la mise en oeuvre des Accords.

7. Pour déterminer plus concrètement les perspectives commerciales, il faudrait un surcroît d'efforts considérable pour comparer les concessions octroyées par les pays développés à la capacité d'offre et aux intérêts en matière d'exportation des pays en développement et des PMA, afin de leur permettre de tirer avantage de ces perspectives. Il faudrait aussi des études sur d'autres accords tels que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et l'Accord général sur le commerce des services.

8. Outre la démarche analytique envisagée ci-dessus, il faudrait une assistance technique au niveau national pour aider un pays à tirer pleinement avantage des possibilités offertes par les Accords du Cycle d'Uruguay, y compris le renforcement de ses capacités institutionnelles et administratives. Il conviendrait d'aider les pays non membres de l'OMC dans l'accomplissement des formalités d'accession. A cet égard, il a été noté que le représentant de la Suisse avait annoncé l'intention de son gouvernement d'accueillir le mois suivant (23-24 novembre 1995) un séminaire spécial dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Conférence. Le séminaire aurait pour but de déterminer la coopération technique nécessaire après la conclusion du Cycle d'Uruguay et de renforcer la coopération des organisations internationales compétentes dans la conception et la prestation de l'assistance.

9. Lors du débat sur le point 4, le secrétariat et les représentants d'autres organisations internationales ont présenté au Groupe de travail spécial un certain nombre de conclusions différentes relatives à l'incidence des Accords du Cycle d'Uruguay sur les prix des denrées alimentaires importées par les pays en

développement importateurs nets de produits alimentaires et les PMA. Selon un avis exprimé, la question débordait le cadre du mandat du Groupe de travail spécial, notamment du paragraphe 3. Selon d'autres représentants, il fallait évaluer les difficultés des PMA en se fondant sur une analyse approfondie et solide et élaborer plus en détail les mesures correctives envisagées dans la Décision de Marrakech afin de les traduire en action concrète.

10. Les débats ont porté aussi sur les mesures éventuelles, en tant qu'éléments d'un "filet de protection", qu'il serait possible de prendre pour aider les PMA à affronter les problèmes de l'ajustement au système commercial postérieur au Cycle d'Uruguay et à éviter une marginalisation plus marquée. Il a été noté que la Réunion de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA venait de s'achever à New York et que ses résultats se rattachaient directement aux travaux du Groupe de travail spécial au titre de ce point de l'ordre du jour. Des éléments de ces résultats pourraient être incorporés dans le rapport final du Groupe. Ils comprennent la nécessité de ressources financières propres à renforcer les capacités d'exportation, développer les compétences et venir à bout des lacunes de l'infrastructure; d'une application souple des mesures antidumping et des droits compensateurs, des mesures de sauvegarde et des règles d'origine; d'un régime plus favorable en matière d'accès aux marchés dans le domaine des textiles et dans l'amélioration du système généralisé de préférences; de faciliter l'exportation de main-d'oeuvre; enfin, d'une aide financière, de mesures tendant à améliorer l'accès à la technologie et d'une aide pour mettre au point des systèmes d'incitation afin d'encourager les investissements étrangers directs dans les PMA.

11. Il a été suggéré que les travaux ultérieurs à la CNUCED pour venir en aide aux PMA à cet égard pourraient consister à la fois à déterminer les perspectives en faveur de ces pays et à concrétiser les dispositions spéciales prévues pour eux, ainsi qu'à concevoir des politiques gouvernementales appropriées visant à créer une "communauté d'exportateurs" qui pourrait tirer avantage de ces perspectives. Il fallait aussi aux PMA une assistance pour renforcer leurs capacités institutionnelles et leur pouvoir de négociation, ainsi que leurs ressources humaines.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA DEUXIEME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Améliorer la compréhension des conséquences des nouvelles règles découlant des Accords du Cycle d'Uruguay et de leur mise en oeuvre, et déterminer comment et en quoi il serait possible d'aider les pays en développement, ainsi que les pays en transition intéressés, à :
 - a) utiliser les clauses spéciales de l'Acte final prévoyant un traitement différencié et plus favorable;
 - b) appliquer les engagements souscrits et en tirer avantage.
3. Déterminer les domaines dans lesquels la coopération technique devrait être renforcée
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport final du Groupe de travail spécial à la session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX 1/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Kenya
Allemagne	Liban
Australie	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Nigéria
Brésil	Norvège
Chili	Panama
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Philippines
Cuba	Pologne
Egypte	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	République populaire démocratique de Corée
Ethiopie	République tchèque
Ex-République yougoslave de Macédoine	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Rwanda
France	Singapour
Ghana	Slovaquie
Grèce	Soudan
Honduras	Sri Lanka
Hongrie	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Uruguay
Italie	Venezuela
Jamaïque	Viet Nam
Japon	

2. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Afrique du Sud	Maurice
Angola	Népal
Bolivie	Nicaragua
El Salvador	Qatar
Equateur	Trinité-et-Tobago
Espagne	

1/ La liste des participants porte la cote TD/B/WG.8/INF.1.

3. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Communauté européenne
Communauté des Caraïbes
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de l'unité africaine
Secrétariat du Commonwealth

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Conseil international du droit de l'environnement
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

EXPERTS

M. P. KONANDREAS, Economiste principal, Division des produits de base et
du commerce, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture
Mme P. SORSA, Fonds monétaire international
Mme PILLININI, Organisation mondiale du commerce
